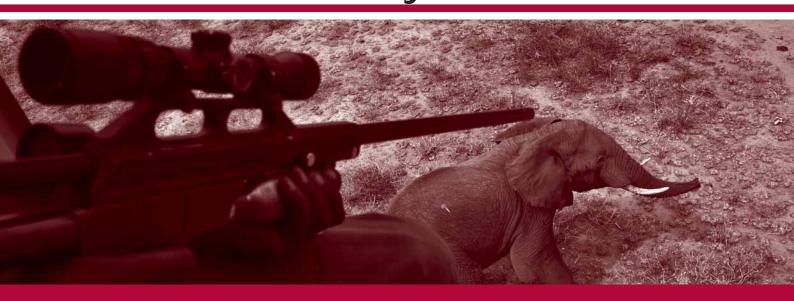
Small Arms Survey

Un projet de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève

small arms survey 2015



les armes et la planète

En bref

Principales conclusions et résumés des chapitres

CAMBRIDGE

À propos du Small Arms Survey

À propos du projet

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-se-s et la société civile. Les locaux du projet sont situés au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Créé en 1999, le Small Arms Survey bénéficie du soutien du ministère des Affaires étrangères suisse et de celui, actuel ou récent, de l'Union européenne et des gouvernements de plusieurs pays : l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la France, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le centre tient à remercier les gouvernements canadien, espagnol et suédois ainsi que les fondations et les nombreuses entités des Nations unies qui lui ont apporté leur soutien par le passé.

Le projet est mené par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, de la science politique, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. L'équipe travaille en collaboration avec un réseau de chercheur-se-s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays.

Contact

Small Arms Survey
Institut de hautes études internationales et du développement
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Genève

t +41 22 908 5777

Suisse

f +41 22 732 2738

e sas@smallarmssurvey.org

w www.smallarmssurvey.org

Directeur de programme Keith Krause **Directeur général** Eric G. Berman

Auteur-e-s des chapitres

Les chapitres du *Small Arms Survey* sont l'aboutissement d'un processus fondé sur un examen approfondi des contenus par des pairs, sur des consultations avec des spécialistes et sur des recherches menées auprès d'organisations partenaires. Les auteur-e-s des principaux chapitres du *Small Arms Survey 2015*: *les armes et la planète* sont :

1. En liane de mire :

le braconnage des éléphants et des rhinocéros en Afrique

Khristopher Carlson (khristopher.carlson@smallarmssurvey.org), Joanna Wright et Hannah Dönges

2. Des gisements de problèmes : violence et urbanisation des marges

Oliver Jütersonke et Hannah Dönges (hannah.donges@smallarmssurvey.org)

3. Une réunion après l'autre :

l'actualité du processus des Nations unies sur les armes légères

Glenn McDonald (glenn.mcdonald@smallarmssurvey.org)

4. État des lieux : après le « printemps arabe »

Paul Holtom et Christelle Rigual (christelle.rigual@smallarmssurvey.org)

5. Un peu « moins » de plus-value : la gestion des stocks en Europe du Sud-Est

Pierre Gobinet (pierre.gobinet@smallarmssurvey.org) et Jovana Carapic

6. Inflation des arsenaux :

l'armement des insurgés dans le Nord du Mali

Holger Anders (holger_anders@hotmail.com)

7. Une cohésion émoussée : grandeur et décadence des FDLR-FOCA

Raymond Debelle et Nicolas Florquin (nicolas.florquin@smallarmssurvey.org)

8. Des stocks à la mer :

les arsenaux flottants de l'Océan Indien

Ioannis Chapsos (ab2705@coventry.ac.uk) et Paul Holtom

9. Sans protection:

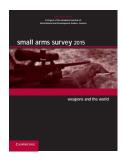
la jeunesse burundaise après le conflit

Claudia Seymour (claudia.seymour@smallarmssurvey.org)

Pour obtenir des informations sur les différents chapitres du Small Arms Survey, veuillez contacter les auteur-e-s par courrier électronique aux adresses mentionnées ci-dessus.

Small Arms Survey 2015

LES ARMES ET LA PLANÈTE



Cette édition 2015 du *Small Arms Survey* explore le rôle des armes et de la violence armée dans l'appropriation de la faune sauvage et des richesses minérales de la planète par l'espèce humaine – en Afrique où le braconnage des éléphants et des rhinocéros devient une activité militarisée et à proximité de différents sites d'extraction dans le monde entier. Ce rapport analyse l'actualité du processus des Nations unies sur les armes légères et l'évolution récente de l'activité des plus gros pays importateurs et exportateurs d'armes. Mais il propose également une évaluation de l'impact des progrès technologiques récents sur le marquage, la conservation des données et le traçage des armes, une analyse des flux d'armes légères vers l'Égypte, la Libye et la Syrie avant et après le « printemps arabe » et enfin l'étude d'une initiative relative à la gestion des stocks en Europe du Sud-Est. La section « acteurs armés » apporte un éclairage nouveau sur les armes

et les munitions utilisées par les insurgés dans le Nord du Mali, sur le déclin des Forces démocratiques de libération du Rwanda et sur l'utilisation par des entreprises privées d'arsenaux flottants dans l'Océan Indien. Enfin, cette édition analyse les circonstances qui conduisent les jeunes du Burundi à adopter des stratégies d'adaptation très risquées.

Le *Small Arms Survey* est une publication annuelle élaborée par une équipe de recherche basée à Genève, en Suisse, et par un réseau mondial de chercheur-se-s locaux. Il est progressivement devenu une ressource vitale pour les décideur-e-s politiques, les diplomates et les organisations non gouvernementales qui y puisent des analyses de l'actualité des questions relatives aux armes légères et aux stratégies visant à lutter contre la violence armée.

Paula Kahumbu, directrice générale de WildlifeDirect, évoque cette édition 2015 en ces termes élogieux :

" Je recommande la lecture du *Small Arms Survey 2015 : les armes et la planète* parce qu'il apporte de nombreux éclairages sur le lien qui unit les armes à feu et la criminalité liée aux espèces sauvages ainsi que sur d'autres questions judicieuses relatives aux armes légères. Cette édition sera sans aucun doute d'un grand intérêt pour celles et ceux qui œuvrent à la protection de notre patrimoine naturel ainsi que pour les personnes qui luttent pour limiter le nombre d'armes en circulation, pour la paix et pour la sécurité. »

Principales conclusions

Le braconnage en Afrique

- Pour répondre à la demande toujours importante en ivoire et en corne de rhinocéros, certains braconniers adoptent des approches de plus en plus militarisées. Ils utilisent des armes de guerre et des tactiques plus agressives.
- L'identification, l'enregistrement et le traçage des armes à feu et munitions récupérées sur les sites de braconnage ne sont pas systématiques, alors même que l'on pourrait recourir à ces techniques pour repérer les sources d'approvisionnement et les itinéraires de contrebande des braconniers.
- Si certains membres des forces armées gouvernementales ont été soupçonnés de braconnage, les opérations de braconnage à grande échelle visant les éléphants sont le fait de groupes armés.
- Les troupeaux d'éléphants et les rhinocéros sont également la cible de petits groupes de braconniers qui, au fil du temps, tuent des quantités considérables d'animaux dans les aires de répartitions où leurs populations sont denses.
- À défaut d'une diminution importante de la demande en ivoire et en corne de rhinocéros, les mesures visant à décourager les braconniers pourront éventuellement perturber les activités de ces derniers, mais elles n'y mettront jamais un terme.

Urbanisation des marges et exploitation des gisements

- Les activités liées au contrôle et à la protection des ressources extraites attirent souvent vers les sites miniers eux-mêmes, mais aussi vers leur zone de service urbaine en rapide expansion, différentes sortes d'acteurs armés, parmi lesquelles des forces de sécurité et des groupes de nature prédatrice.
- L'urbanisation soudaine des environs des sites d'extraction se double rarement d'un développement adéquat des services publics, notamment en matière de sécurité. Les services de ce type sont donc confiés à des fournisseurs non étatiques, et notamment à des entreprises de sécurité privées et à des équipes de protection.
- L'urbanisation des marges peut avoir pour conséquence l'apparition des phénomènes suivants: des conflits relatifs au contrôle des terres et des gisements miniers; des mouvements sociaux et de l'insécurité causés par un contexte socioéconomique et environnemental précaire; et enfin des tensions, parfois violentes, qui naissent du déclin de la production et des programmes étatiques d'assainissement et de rénovation qui suivent l'abandon des activités extractives.

Actualité du processus des Nations unies et progrès technologiques dans la conception des armes

- Après des mois d'intense activité diplomatique, la Cinquième Réunion biennale des États (RBE5) a donné naissance à un document final qui rassemble des mesures pratiques relatives à la mise en application du PoA dans les domaines débattus par les États (la gestion des stocks, le marquage, la conservation des données, le traçage et enfin la coopération et l'assistance internationales).
- Ce document final s'appuie sur les résultats des précédentes réunions pour, entre autres, encourager la participation des femmes aux processus relatifs au PoA, souligner l'importance de la sécurité des stocks et du traçage des armes pendant et après les conflits et mettre l'accent sur le caractère indispensable de la formation pour renforcer durablement les compétences nécessaires à la mise en œuvre du PoA.
- Dans le but de réduire les risques de détournement, le texte du document final encourage également les échanges d'informations, dont les résultats des processus de tracage, et la mise en œuvre d'une solide gestion des stocks.
- La nature des armes modulaires rend plus difficile leur identification unique, une caractéristique pourtant indispensable à leur traçage. L'identification d'un « composant de contrôle » propre à ces armes pourrait être une solution politique à ce problème.
- Il est plus difficile d'apposer un marquage durable et conforme aux recommandations de l'ITI sur les armes en polymère que sur les armes en métal. Il sera nécessaire d'édicter des directives politiques relatives aux méthodes de marquage applicables aux armes à feu en polymère ainsi qu'à la profondeur et à l'emplacement de ces marquages.
- Les normes nationales et internationales en vigueur sont globalement adaptées au contrôle des armes à feu imprimées en 3D, mais leur application est plus complexe dans ce cas. En outre, les gouvernements ont indéniablement intérêt à se préparer à l'arrivée sur leur territoire d'armes à feu imprimées en 3D parfaitement fonctionnelles qui auront l'avantage de pouvoir être produites facilement et à moindre coût.

Les transferts autorisés d'armes légères, le « printemps arabe » et la transparence

- Selon les données fournies par la Base de données des Nations unies sur les statistiques du commerce des produits de base (UN Comtrade), les principaux pays exportateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux dont les exportations annuelles dépassent les 100 millions de dollars US) étaient, en 2012 et par ordre décroissant, les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, l'Autriche, la Corée du Sud, la Fédération de Russie, la Chine, la Belgique, la République tchèque, la Turquie, la Norvège et le Japon.
- Selon les données douanières disponibles, les principaux pays importateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux dont les importations annuelles dépassent les 100 millions de dollars US) étaient, en 2012 et par ordre décroissant, les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Australie, la France, le Royaume-Uni, la Thaïlande et l'Indonésie.
- Toujours selon les statistiques douanières, les cinq principaux exportateurs d'armes légères (par ordre décroissant) étaient, entre 2001 et 2012, les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil et l'Autriche. Ces mêmes données confirment la première place des États-Unis dans le classement des pays importateurs d'armes légères entre 2001 et 2012. Les quatre pays suivants dans ce classement, et sur la même période, sont le Canada, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.
- Les éléments attestant de l'éventuelle influence du « printemps arabe » sur les politiques menées par les principaux pays exportateurs d'armes vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont peu nombreux.
- Malgré les risques de mauvais usage ou de détournement, des pays exportateurs d'armes légères ont autorisé le transfert d'armes légères à des groupes armés non étatiques enclins à lutter contre les groupes extrémistes.
- Les échanges de données relatives aux transferts d'armes légères qui s'effectuent entre gouvernements au niveau régional ne permettent pas de diffuser des informations transparentes auprès de l'opinion publique. En revanche, les instruments régionaux portant sur des catégories plus vastes d'armes classiques rendent leurs rapports annuels publics.

La gestion des stocks en Europe du Sud-Est et l'Approche régionale visant à réduire les stocks (RASR)

- La mauvaise gestion des stocks de munitions reste un problème considérable dans la plus grande partie de l'Europe du Sud-Est.
- Si les explosions accidentelles dans les sites de stockage de munitions sont un problème de niveau mondial, elles sont particulièrement fréquentes en Europe du Sud-Est, dans les infrastructures aussi bien étatiques que non étatiques.
- Les ventes et les dons sont restés les principales formes d'élimination des excédents de stock. Les États participants à la RASR n'opteront pour la destruction de leurs excédents de stock que si leur valeur marchande s'avère médiocre.
- La destruction des armes et des munitions en excédent est un processus financé essentiellement par des bailleurs de fonds et mis en œuvre sous leur impulsion.
- La coopération régionale dans le domaine du transport et de la démilitarisation est freinée par un certain nombre de contraintes politiques, réglementaires et commerciales.
- En collaboration avec d'autres acteurs de ce domaine, les États de la RASR tentent de renforcer, d'harmoniser et de standardiser la base de connaissances disponibles sur la gestion des stocks en mettant en place un système régional de formation technique.

L'armement des insurgés dans le Nord du Mali

 Les groupes armés du Nord du Mali sont mieux équipés maintenant qu'ils ne l'étaient il y a dix ans et disposent désormais d'armes de gros calibre. Le fait que les djihadistes disposent de systèmes portatifs de défense anti-aérienne (MANPAD) est préoccupant, même si l'on estime que ces armes sont pour la plupart inutilisables.

- Les armes et munitions utilisées par les insurgés ont été pour l'essentiel fabriquées en Union soviétique et en Chine pendant la guerre froide. Mais ces groupes disposent également de matériel fabriqué plus récemment, notamment en Bulgarie et en Chine.
- Il semble que les groupes armés aient constitué l'essentiel de leur stock en détournant les armes des arsenaux de l'armée malienne.
 Toutefois, une partie non négligeable de leur armement provient des stocks libyens, notamment les armes de gros calibres récemment acquises.
- Le comportement violent des djihadistes est une menace toujours d'actualité dans le Nord du Mali.

Le déclin des FDLR-FOCA

- Les Forces démocratiques de libération du Rwanda¬ (FDLR) ont mis en place des institutions et des procédures pseudo-étatiques pour contrôler leur territoire et les camps de réfugiés en République démocratique du Congo (RDC). Le groupe a également donné à sa branche armée, les Forces combattantes Abacunguzi, une structure similaire à celle d'une armée régulière. Ces solides mécanismes de contrôle organisationnel ne sont pas exceptionnels. Ils étaient en outre indispensables aux FDLR-FOCA qui souhaitaient générer des revenus, recruter de nouveaux combattants et mener des opérations militaires.
- La cohésion interne des FDLR-FOCA a beaucoup souffert des conséquences de certaines interventions externes, notamment les
 opérations militaires qui ont visé le groupe entre 2009 et 2011 et le programme de démobilisation des Nations unies. Ces interventions
 ont accéléré leur déclin.
- Si l'actuel état de faiblesse des FDLR-FOCA est une occasion à saisir pour renforcer la paix dans la région, il convient de noter que les combattants encore actifs du groupe se dissimulent parmi la population civile, mettant cette dernière en danger en cas de future attaque militaire.

Les arsenaux flottants de l'Océan Indien

- Le nombre d'ESP maritimes enregistrées est passé de 56 en 2010, l'année de l'établissement officiel du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées, à plus de 400 en 2014, lesquelles sont basées dans plus de 65 pays.
- Il n'existe pas de registre public des arsenaux flottants, mais cette recherche montre qu'une trentaine de navires reconvertis en arsenaux ont été actifs dans la ZHR pendant l'année 2014. Certains arsenaux flottants peuvent contenir approximativement 1 000 armes à feu avec leurs munitions.
- La sécurité et le stockage à bord des arsenaux flottants ne sont régis par aucune norme internationale et les pratiques mises en œuvre à leur bord sont très variables.
- Il est à craindre que les nouveaux acteurs de ce marché tentent de conquérir les parts de marchés de leurs concurrents en réduisant drastiquement leurs coûts et en négligeant la sécurité de leurs arsenaux.
- Les gouvernements déclarent officiellement qu'aucune arme appartenant à une ESP maritime ou stockée dans un arsenal flottant n'a
 jamais été détournée. Mais, selon certains renseignements factuels fournis par des ESP maritimes utilisatrices des services des
 arsenaux flottants, il semble que certaines transactions comme le transfert d'armes et de munitions entre différentes ESP soient
 effectuées en violation des conditions définies par les dispositions des licences d'exportation.

La jeunesse burundaise

- Au Burundi, la menace que représente l'implication de la jeunesse du pays dans des actes de violence armée est toujours préoccupante. Cette situation perdure du fait de l'omniprésence de la pauvreté, des nombreux différends fonciers, des stratégies d'embrigadement des partis politiques et de la présence encore d'actualité des armes utilisées pendant la guerre civile.
- Il n'existe que peu de données sur l'utilisation des armes à feu au Burundi. Cependant, de nouveaux mécanismes de suivi laissent penser que plus d'un tiers des actes de violence armée sont commis à l'aide d'armes légères et de grenades.
- Les principaux projets élaborés par l'aide internationale pour reconstruire le pays après le conflit ont le plus souvent omis d'apporter le soutien nécessaire aux jeunes du pays, négligeant le fait qu'ils et elles sont les personnes les plus susceptibles de sombrer dans la violence armée.
- La vie politique locale et nationale, fondée sur l'opposition entre partis politiques, a contribué à créer un terrain propice à l'existence et à la perpétuation de la violence juvénile.
- Pour beaucoup de ces jeunes, la stratégie d'adaptation la plus accessible et la plus efficace consiste à rejoindre les sections jeunesse des partis politiques, même si cette option comporte des risques importants à long terme.

Pour plus d'informations :

Small Arms Survey, Maison de la Paix, Chemin Eugène-Rigot 2E, 1202 Genève, Suisse

t +41 22 908 5777 • f +41 22 732 2738 • e sas@smallarmssurvey.org • w www.smallarmssurvey.org

Date de publication : juin 2015 • Livre de poche : ISBN 978-1-107-69067-7 • Livre relié : ISBN 978-1-107-04198-1

Vous pouvez vous procurer des exemplaires et copies électroniques de cette publication sur www.cambridge.org et sur les sites de librairie en ligne, notamment www.amazon.com. Exemplaires de presse disponibles sur demande.

LE BRACONNAGE DES ÉLÉPHANTS ET DES RHINOCÉROS EN AFRIQUE

En Afrique, la population d'éléphants est globalement en déclin et le braconnage des rhinocéros a récemment connu un essor brutal. Parmi les acteurs de cette chasse illégale, on trouve notamment des milices armées, des officiers de l'armée sans scrupules, des braconniers professionnels et des chasseurs qui utilisent la viande de brousse pour leur propre subsistance. Le travail des gardes forestiers est devenu d'autant plus compliqué que les braconniers utilisent fréquemment des armes de type militaire et des fusils de gros calibre pour abattre éléphants et rhinocéros.

Les braconniers utilisent des armes très diverses, notamment des fusils de chasse, des fusils de type Kalachnikov et des armes à feu artisanales.

Ce chapitre s'appuie sur des entretiens avec des experts de la préservation de la faune sauvage et sur des documents librement accessibles pour proposer une analyse des obstacles auxquels sont confrontées les forces anti-braconnage et les agences de gestion de la faune sauvage des États dont les territoires recoupent les aires de répartition des populations d'éléphants et de rhinocéros. Fondé sur une recherche de terrain originale menée au Kenya, ce chapitre rend également compte des points de vue exprimés par des gardes forestiers, des écologistes et d'autres personnes concernées par le braconnage dans leur pays.

Les conclusions principales de ce chapitre sont les suivantes :

 Les braconniers tuent éléphants et rhinocéros en recourant à différentes méthodes qui peuvent ou non reposer sur l'utilisation d'armes à feu.



Dans le Parc national Kruger, en Afrique du Sud, un gardien du parc, armé d'un fusil de type FAL, recherche un braconnier en fuite depuis un hélicoptère.
Novembre 2014. © James Oatway/Sunday Times/Gallo Images/Getty Images

RÉSUMÉ DU CHAPITRE 1 EN BREF 7

 Pour répondre à la demande toujours importante en ivoire et en corne de rhinocéros, certains braconniers adoptent des approches de plus en plus militarisées. Ils utilisent des armes de guerre et des tactiques plus agressives.

- L'identification, l'enregistrement et le traçage des armes à feu et munitions récupérées sur les sites de braconnage ne sont pas systématiques, alors même que l'on pourrait recourir à ces techniques pour repérer les sources d'approvisionnement et les itinéraires de contrebande des braconniers.
- Si certains membres des forces armées gouvernementales ont été soupçonnés de braconnage, les opérations de braconnage à grande échelle visant les éléphants sont le fait de groupes armés.
- Les troupeaux d'éléphants et les rhinocéros sont également la cible de petits groupes de braconniers qui, au fil du temps, tuent des quantités considérables d'animaux dans les aires de répartitions où leurs populations sont denses.
- À défaut d'une diminution importante de la demande en ivoire et en corne de rhinocéros, les mesures visant à décourager les braconniers pourront éventuellement perturber les activités de ces derniers, mais elles n'y mettront jamais un terme.

Dans les États des aires de répartition de ces animaux, le braconnage prend différentes formes. En Afrique centrale, zone dans laquelle la population d'éléphants a fortement diminué, on compte parmi les braconniers des milices armées, des agents de police corrompus, des braconniers professionnels et des chasseurs tentant d'assurer leur subsistance. À l'échelle *mondiale*, l'évolution de la demande en ivoire de contrebande conditionne fortement celle du braconnage. En revanche, au niveau national, le nombre d'éléphants tués illégalement est davantage influencé par la (médiocre) qualité de la gouvernance. On peut définir le braconnage à grande échelle comme le massacre planifié d'une population concentrée d'éléphants dans un court laps de temps. Selon certaines sources, il semble que des massacres de ce type aient été entrepris à l'aide d'armes à feu, de grandes quantités de munitions et même d'hélicoptères militaires. Le braconnage à petite échelle peut quant à lui être défini comme l'acte de poursuivre et de tuer un seul éléphant ou rhinocéros, ou un petit nombre d'entre eux, pour en tirer un profit financier. Contrairement au braconnage à grande de échelle, il s'agit d'une activité à long terme. Ces braconniers utilisent aussi bien des armes à feu que des méthodes traditionnelles de mise à mort des éléphants et des rhinocéros.

Les opérations de braconnage à grande échelle sont menées au moyen d'armes à feu, de grandes quatités de munitions et même d'hélicoptères militaires.

Les groupes armés qui se rendent coupables de braconnage sont de types divers. On trouve parmi eux des milices progouvernementales, des factions armées d'opposition mais aussi des groupes affairistes composés d'actuels ou d'ex-membres des forces armées régulières. Ces groupes armés sont, pour la plupart, actifs en Afrique centrale. Ils posent parfois des problèmes inhabituels aux gardes forestiers et aux autres agents en charge de la protection de la faune sauvage dans la mesure où ils peuvent disposer d'un grand nombre d'hommes et d'une puissance de feu considérable pour mener à bien leurs activités. Parmi les groupes armés actifs en Afrique, ce sont ceux qui opèrent en Afrique centrale qui ont causé les dommages les plus importants aux troupeaux d'éléphants. Le Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres instances internationales ont d'ailleurs condamné leurs activités dans la région.

Les armes communément utilisées pour la chasse aux éléphants, et de manière générale pour la chasse au gros gibier, peuvent être regroupées en trois catégories : les fusils de chasse de différents calibres, les armes légères automatiques de type militaire (fusils d'assaut et mitrailleuses légères comprises) et les fusils à pompe. Les braconniers utilisent également certaines armes traditionnelles, comme les lances et le poison, pour tuer éléphants et rhinocéros. Les données relatives aux armes et aux munitions utilisées par les braconniers pourraient s'avérer utiles à l'identification des réseaux qui soutiennent ou commanditent les activités de braconnage, notamment les sources et les filières d'approvisionnement en armes. Mais ces informations ne sont pas systématiquement recueillies.

Les États des aires de répartition des populations d'éléphants et de rhinocéros ont mis en œuvre des mesures nombreuses et variées pour lutter contre le braconnage. Dans certains cas, elles reposent sur l'action de gardes forestiers gouvernementaux ou privés, de soldats de l'armée régulière et d'organisations locales qui, ensemble, luttent contre le braconnage en usant de la force ou par l'intermédiaire de programmes communautaires visant à modifier les comportements et les attitudes au niveau local. Les gardes forestiers et les unités anti-braconnage, soutenus par les services de police, sont en première ligne de la lutte contre cette pratique. Il est certes important de contraindre les braconniers à assumer la responsabilité de leurs actes. Mais il est également indispensable de pouvoir arrêter et condamner les personnes qui dirigent les réseaux criminels qui commanditent et encouragent le trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros. Pour que la lutte contre le braconnage soit efficace, elle doit reposer sur une coopération entre les agences gouvernementales (instances judiciaires comprises), les organisations écologistes locales et les organisations et groupes nationaux et internationaux actifs dans le domaine de la conservation de la nature.

Des gisements de problèmes

VIOLENCE ET URBANISATION DES MARGES

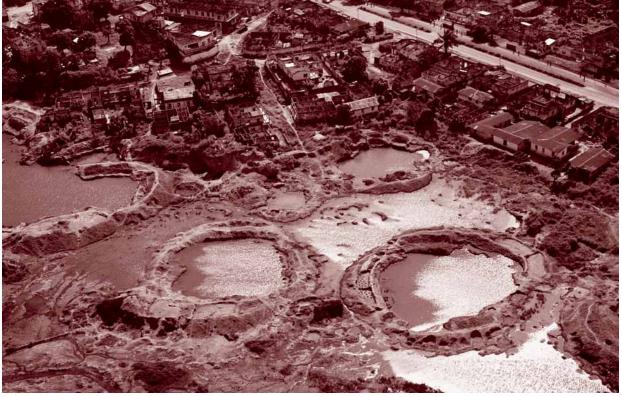
Ce chapitre traite de la violence associée à une forme spécifique d'urbanisation dominante dans le Sud global – *l'urbanisation des marges*. Pour les besoins de ce chapitre, elle sera définie comme la transformation accélérée de régions et de zones auparavant marginalisées et sous-développées en zones urbaines entièrement vouées à l'extraction de ressources comme le pétrole, le gaz naturel et les minéraux. On connaît mal les dynamiques spatiales et institutionnelles propres à ces environnements ainsi que la concurrence que s'y livrent les industries extractives, les prestataires de services de sécurité étatiques et non étatiques et la population locale. Existe-t-il un lien entre l'urbanisation des marges et certains types spécifiques de violence ? Quelles sont les conséquences sécuritaires de la période qui suit l'arrêt des activités extractives ?

« L'urbanisation des marges » conjugue la volatilité de la croissance urbaine et le phénomène de déclin propre aux zones dépendantes de l'extraction minière.

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- L'extraction du pétrole, du gaz naturel et des minéraux stratégiques ou précieux s'accompagne habituellement d'une urbanisation conséquente des zones adjacentes au site d'extraction, urbanisation dont les répercussions socioéconomiques sont souvent considérables.
- Les activités liées au contrôle et à la protection des ressources extraites attirent différents types d'acteurs armés vers les sites miniers eux-mêmes, mais aussi vers sa zone de service urbaine en rapide expansion. Parmi ceux-ci, on trouve des forces de sécurité et des groupes à visées prédatrices.
- L'urbanisation soudaine des environs des sites d'extraction se double rarement d'un développement adéquat des services publics, notamment en matière de sécurité. Les services de ce type sont donc confiés à des fournisseurs non étatiques, et notamment à des entreprises de sécurité privées et à des équipes de protection.

L'urbanisation des marges peut avoir pour conséquence l'apparition des phénomènes suivants : des conflits relatifs au contrôle des terres et des gisements miniers ; des mouvements sociaux et de l'insécurité causés par un contexte socioéconomique et environnemental



Vue aérienne de la mine de diamants désaffectée de Koidu, en Sierra Leone. 2001. Les forces rebelles ont plus tard pris le contrôle de la mine et de ses environs. © Rob Huibers/Panos Pictures

RÉSUMÉ DU CHAPITRE 2 EN BREF 9

précaire ; et enfin des tensions, parfois violentes, qui naissent du déclin de la production et des programmes étatiques d'assainissement et de rénovation qui suivent l'abandon des activités extractives. Souvent, des formes de violence diverses se développent dans les zones géographiques qui voient s'installer des industries extractives dont la présence se double d'un phénomène d'urbanisation des marges. Pourtant, les informations clés relatives à ces formes de violence restent vagues, notamment celles portant sur les taux de violence et la prolifération des armes légères.

L'introduction de ce chapitre décrit brièvement le concept d'urbanisation des marges et les informations dont on dispose sur le lien entre l'urbanisation et la violence armée liée aux activités extractives. Les trois sections suivantes analysent les sources de violence et d'insécurité dans les zones de ce type et leurs interrelations.

La première section traite des réactions de nature protectrice ou prédatrice que les acteurs armés mettent en œuvre dans le contexte d'activités extractives. À l'échelle mondiale, le prix du pétrole, du gaz naturel et des minéraux est relativement élevé. L'extraction de ces ressources est donc une activité potentiellement lucrative pour le monde des affaires, l'État, les élites des partis politiques en quête de fonds à consacrer à leurs campagnes électorales et enfin les différents acteurs armés, depuis les rebelles jusqu'aux groupes criminels organisés. Les aspects pratiques de l'extraction, du transport et de la vente des richesses extraites de la terre dépendent en grande partie de la nature des matières premières concernées ainsi que du type de machines et d'équipements nécessaires à toutes ces activités. En outre, il semble que les considérations d'ordre sécuritaire, qu'elles soient alimentées par les mesures de protection nécessaires ou par le recours à des pratiques prédatrices ou violentes, soient également un aspect fondamental de tout processus de découverte et d'exploitation d'un gisement.

La seconde section souligne les défis politiques, sociétaux et écologiques que doivent relever les zones urbaines, privées de services de base et appauvries (et souvent informelles), qui naissent de l'implantation d'activités extractives. Il semble que les institutions étatiques, particulièrement au niveau local, n'aient ni les capacités ni la volonté politique de réagir à la croissance éclair des villes minières. En conséquence, ces villes comptent parmi les zones urbaines les plus pauvres de la planète. Elles sont caractérisées par un taux de chômage élevé, un tissu social peu développé et des conditions de vie déplorables liées à la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Cette section traite aussi des mouvements de protestation et d'agitation sociale qui se déclenchent en réaction à des injustices perçues ou aux dégradations de l'environnement causées par l'extraction des ressources. Les protestations se cristallisent habituellement autour des conditions de travail, des conflits avec les propriétaires fonciers ou les groupes indigènes au sujet de la propriété de la terre et des ressources qu'elle contient et enfin autour des questions environnementales comme la pollution et la destruction des habitats naturels.

La troisième section aborde la capacité des zones marginales à s'adapter aux conséquences de l'abandon des activités extractives et au déclin. Compte tenu de la forte mobilité de la main d'œuvre, les villes minières du Sud global connaissent le plus souvent un exode massif de leur population une fois le boom minier passé. Mais, même en cas d'exode, certaines de ces zones urbaines sont trop grandes pour devenir des villes fantômes. Pour gérer ces quartiers informels résiduels jugés « ingouvernables », les autorités étatiques adoptent souvent des approches à long terme, parfois assorties de méthodes violentes mais aussi porteuses de violence.

En conclusion, ce chapitre propose une réflexion sur les scénarios décrits ainsi que des pistes en vue de recherches plus approfondies. Pour passer d'une approche de type étude de cas à une analyse plus exhaustive, il conviendra de contourner le problème posé par l'absence de certains éléments statistiques clés – notamment les taux de violence et les données relatives à la prolifération des armes légères – qui permettraient de comparer les marges urbanisées aux autres zones urbaines. Pour mieux comprendre l'évolution de la violence, il serait opportun d'étudier les différentes facettes de l'urbanisation des marges et des dispositifs mis en œuvre pour assurer la sécurité, et ce en fonction des acteurs impliqués et des communautés concernées. Les politiques et les cadres légaux visant à atténuer la violence et à mieux assurer la sécurité ne seront prometteurs que s'ils s'appuient sur les résultats de ce type de recherches.

L'ACTUALITÉ DU PROCESSUS DES NATIONS UNIES SUR LES ARMES LÉGÈRES

Cette année, le chapitre sur l'actualité du processus des Nations unies récapitule les points clés de la cinquième Réunion biennale des États (RBE5), dernière réunion en date relative au Programme d'action de l'ONU (PoA)¹ qui s'est tenue en juin 2014 (voir figure 3.1). Après une brève synthèse du processus qui a mené à l'adoption du document final de la RBE5, ce chapitre identifie les éléments du texte qui, par comparaison avec le document final de la précédente réunion, font figure de nouveautés. La dernière section du chapitre traite des questions laissées en suspens jusqu'à la prochaine réunion prévue dans le processus du PoA, en l'occurrence la seconde Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée (REG2) qui se tiendra en juin 2015.

Comme le montre ce chapitre, le document final de la RBE5 comporte des mesures pratiques relatives à la mise en application du PoA dans les domaines débattus par les États, notamment la gestion des stocks, le marquage, la conservation des données, le traçage et enfin la coopération et l'assistance internationales. Ce document s'appuie sur les résultats des précédentes réunions pour, entre autres, encourager la participation des femmes aux processus relatifs au PoA, souligner l'importance de la sécurité des stocks pendant et après les conflits et mettre l'accent sur le caractère indispensable de la formation pour renforcer durablement les compétences nécessaires à la mise en œuvre du PoA.

Le texte de la RBE5 comporte un certain nombre d'omissions qui, malgré leur importance, ne faussent pas l'axe central du document, à savoir les mesures pratiques de mise en application du PoA.

Si le texte de la RBE5 comprend un certain nombre d'omissions importantes – comme la pleine reconnaissance des travaux connexes du Conseil de sécurité des Nations unies sur les armes légères –, ces dernières ne faussent pas l'axe central du document, à savoir les mesures pratiques de mise en application du PoA. Outre celles déjà mentionnées, ces mesures visent notamment à améliorer le traçage des armes légères pendant et après les conflits et à rehausser la qualité des échanges d'informations relatives, entre autres, au traçage pour permettre une meilleure identification de ces armes et une diminution des risques de détournement. Dans chaque cas, les résultats des discussions de la Seconde Conférence d'examen ont été utilisés comme une base de travail.

La RBE5 s'est donc appuyée sur les résultats obtenus lors des précédentes réunions relatives au PoA. Mais elle a également établi par anticipation des liens importants avec les réunions à venir, en particulier avec la REG2 – les progrès récents dans le domaine de la fabrication, de la technologie et de la conception des armes légères ont d'ores et déjà été définis comme un thème à traiter. Comme le montre ce chapitre, les initiatives visant au contrôle des armes légères se heurtent à des difficultés spécifiques dans trois domaines au moins : la conception des armes modulaires, les pièces d'arme à feu en polymère et l'impression 3D. Ce chapitre analyse également les

2007 2001 2002 2003 2004 2005 2006 Juillet: Juillet: Juillet: Juin -Adoption RBE1 RBE2 juillet: du PoA Première Nécembre : Conférence Adoption d'examen de l'ITI 2013 2008 2009 2010 2012 2011 2014 Juillet: Mai: Juin: Août -Juin: RBF3 RBF4 REG1 septembre: RBF5 (résultat (résultat (synthèse Seconde (résultat concret) concret) de la Conférence concret) présidence) d'examen (résultat

concret)

Figure 3.1 Calendrier des réunions du PoA

RÉSUMÉ DU CHAPITRE 3 EN BREF 11

possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine du contrôle des armes légères.

Les armes modulaires se composent habituellement d'une section centrale (fixe) autour de laquelle viennent se greffer d'autres pièces et composants importants qui différeront en fonction des besoins opérationnels à satisfaire. La modularité de ces armes rend plus difficile leur identification unique puisque les armes dont une des pièces aura été remplacée par une autre portant un numéro de série différent – en



Un SCAR-L partiellement démonté (une version légère du fusil d'assaut pour opérations spéciales de combat - Special Forces Combat Assault Rifle). © weaponsman.com

application des recommandations de l'Instrument international de traçage (ITI)² – présenteront des marquages contradictoires. Parmi les solutions politiques proposées pour contrer cette évolution, on peut évoquer l'identification d'un « composant de contrôle » propre aux armes modulaires ou l'adoption d'approches communes du marquage de ce composant de contrôle ou d'autres pièces.

Les fabricants d'armes utilisent de plus en plus fréquemment des polymères dans le processus de production des pièces d'arme à feu, par exemple pour les carcasses des armes de poing (le composant structurel primaire). Ce choix de matériau leur permet de fabriquer des armes plus légères et moins onéreuses. Il est plus difficile d'apposer un marquage durable – et conforme aux recommandations de l'ITI – sur les armes à feu en polymère que sur celles en métal. Il est probable que les trafiquants qui tenteront de rendre une arme en polymère impossible à tracer parviennent à leurs fins une fois effacé le numéro de série apposé par le fabricant sur la carcasse. Il sera nécessaire d'édicter des directives politiques relatives aux méthodes de marquage applicables aux armes à feu en polymère ainsi qu'à la profondeur et à l'emplacement de ces marquages.

Ces dernières années, différents facteurs, dont la baisse des coûts et les progrès technologiques, ont permis une forte croissance de la fabrication additive (* impression 3D *), à la fois dans l'industrie et parmi les consommateurs (certains en faisant un hobby). Au début de l'année 2013, le Liberator, première arme en état de marche imprimée en 3D, a fait la une des médias. Ce pistolet a été quasi-intégralement construit à base de polymère. Les normes nationales et internationales en vigueur sont globalement adaptées au contrôle des armes à feu fabriquées avec des imprimantes 3D. Mais des technologies d'impression 3D de plus en plus puissantes se répandent dans la population et dans certains cercles restreints. Dans ce contexte, l'application de ces normes sera bien plus difficile. Les armes imprimées en 3D pourraient s'avérer attrayantes pour les criminels et les groupes armés non étatiques. Il est en effet impossible de les tracer si aucun marquage n'a été apposé. De plus, de nombreux appareils de détection ne parviennent pas à identifier les armes à feu en grande partie fabriquées en polymère (même si les munitions métalliques qui les alimentent sont, elles, détectables). Les armes à feu produites selon les techniques traditionnelles de fabrication restent bien plus performantes que celles imprimées en 3D. Mais les gouvernements ont indéniablement intérêt à se préparer à l'arrivée sur leur territoire d'armes à feu imprimées en 3D parfaitement fonctionnelles qui auront l'avantage de pouvoir être produites facilement et à moindre coût.

Les gouvernements ont indéniablement intérêt à se préparer à l'arrivée sur leur territoire d'armes à feu imprimées en 3D parfaitement fonctionnelles qui auront l'avantage de pouvoir être produites facilement et à moindre coût.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les nouvelles technologies remettent en question certains aspects du contrôle des armes légères. Mais elles peuvent également contribuer au renforcement de la mise en œuvre du PoA et de l'ITI, notamment dans les domaines du marquage, de la conservation des données et du traçage ainsi que dans ceux de la sécurité des stocks et de la prévention de l'usage non autorisé des armes. Ce chapitre décrit un certain nombre de ces nouvelles technologies tout en soulignant les nombreux obstacles à la généralisation de leur adoption – parmi lesquels, pour de nombreux pays, le coût de la mise en place de l'infrastructure nécessaire à leur utilisation (les bases de données et les réseaux informatiques).

La REG1, qui s'est tenue en mai 2011, a permis de rendre les États attentifs aux obstacles à la mise en œuvre de certains aspects du PoA et de l'ITI qui découlent des progrès accomplis dans les domaines de la fabrication, des technologies et de la conception des armes légères. La REG2 est une occasion offerte aux États membres de l'ONU de se confronter à ces difficultés et de proposer des réponses appropriées.

Notes

- 1 Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.
- 2 Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

État des lieux

APRÈS LE « PRINTEMPS ARABE »

Ce chapitre explore les conséquences du « printemps arabe » sur les transferts d'armes légères vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, deux régions soumises à des niveaux élevés de violence armée et d'instabilité politique. Il expose les principales tendances de l'évolution des transferts autorisés d'armes légères entre 2001 et 2012 et évalue l'ampleur de la contribution des rapports établis dans le cadre de certains instruments régionaux à la transparence de ces transferts.

Les transferts autorisés d'armes légères

Ce chapitre analyse l'évolution de la valeur des transferts autorisés d'armes légères effectués par les principaux pays exportateurs et importateurs sur la période 2001-2012, selon les données mises à disposition par l'UN Comtrade. Les statistiques douanières montrent que les États-Unis occupent une position dominante sur le marché des armes légères sur la période étudiée. Elles permettent également d'établir les classements suivants sur la période 2001-2012 :

- celui des cinq principaux exportateurs d'armes légères (par ordre décroissant) : les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil et l'Autriche · et
- celui des cinq principaux importateurs d'armes légères (par ordre décroissant) : les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Sur la base des données de l'UN Comtrade, cette section identifie également les principaux exportateurs et importateurs d'armes légères et de petit calibre en 2012 - les pays dont les exportations ou les importations excèdent le montant de 100 millions de dollars US pour l'année.

- Principaux exportateurs (par ordre décroissant) : les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, l'Autriche, la Corée du Sud, la Fédération de Russie, la Chine, la Belgique, la République tchèque, la Turquie, la Norvège et le Japon.
- Principaux importateurs (par ordre décroissant) : les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Australie, la France, le Royaume-Uni, la Thaïlande et l'Indonésie.

Les transferts autorisés d'armes légères vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord entre 2001 et 2014

Certaines zones du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord connaissent des niveaux très élevés de violence armée, des conflits armés et une forte instabilité politique. Le risque de mauvais usage et de détournement des armes légères y est également très important. Le « printemps arabe » a contribué à amplifier un certain nombre de ces problèmes et, suite aux mesures répressives prises par certains gouvernements pour juguler les mouvements de protestation, beaucoup ont appelé les instances multilatérales à imposer des restrictions à l'approvisionnement en armes. Les gouvernements de la région continuent à importer des armes légères pour renforcer leurs forces de sécurité nationales récemment ré-instituées et en lutte contre des groupes armés non étatiques bien équipés. Ce chapitre analyse les effets de l'amplification de la violence armée et de l'instabilité politique en Égypte, en Libye et en Syrie sur les politiques mises en œuvre par les principaux pays qui exportent des armes vers cette région. Cette analyse repose sur une comparaison des flux d'armes légères recensés sur deux périodes : 2001-2010 d'une part et 2011-2013 d'autre part.

> Les éléments attestant de l'éventuelle influence du « printemps arabe » sur les politiques menées par les principaux pays exportateurs d'armes sont peu nombreux.



Photographie extraite d'images diffusées par l'El montrant des armes légères et des munitions prétendument parachutées par les États-Unis et interceptées par l'El à Kobané, en Syrie. Octobre 2014. © A3Maq News/YouTube

Les éléments attestant de l'éventuelle influence du « printemps arabe » sur les politiques menées par les principaux pays exportateurs d'armes vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont peu nombreux. Parmi les pays concernés par cette vague d'insurrections, la Libye est la seule à avoir été placée sous embargo par les Nations unies. Les tentatives d'imposition d'un embargo de ce type à la Syrie se sont soldées par un échec et cette solution n'est pas entrée en ligne de compte dans le cas égyptien. Les

RÉSUMÉ DU CHAPITRE 4 EN BREF 13

Exportateur	Matériel promis	Valeur déclarée
Albanie	22 millions de cartouches 7.62 x 39 mm , 15 000 grenades à main, 15 000 obus de mortier 60 mm, 12 000 obus de mortier 82 mm, 20 000 grenades pour lance-grenades sous canon de calibre 40 mm	nd
Allemagne	8 000 fusils G3 avec 2 millions de cartouches de munitions 7.62 x 51 mm, 8 000 fusils d'assaut G36 avec 4 million de cartouches de munitions 5.56 x 45 mm, 40 mitrailleuses à usage universel MG3 avec 1 million de cartouches de munitions 7.61 x 51 mm, 8 000 pistolets P1 avec 1 million de cartouches de munitions 9 x 19 mm, 30 armes antichar guidées de type MILAN avec 500 missiles guidés, 200 lance-roquettes d'épaule assistés sans recul Panzerfaust 3 avec 2 500 roquettes, 40 canons sans recul Carl Gustaf avec 1 000 projectiles, 100 pistolets de signalisation lance-fusées avec 4 000 munitions et 10 000 grenades à main	91 millions de dollars US (70 millions d'euros)
Bulgarie	1800 armes à feu et 6 millions de cartouches de munitions	3.7 millions de dollars US (6 millions de BGN)
Croatie	Des armes légères et des munitions de type et en quantité non déterminés	nd
Estonie	1 million de cartouches de munitions de calibre 7.62 x 39 mm	nd
États-Unis	Des armes et munitions de type et en quantité non déterminés	nd
France	Mitrailleuses lourdes Browning M2 et d'autres armes et munitions de type et en quantité indéterminés	nd
Hongrie	7 millions de cartouches et des milliers de mines et d'obus perforants	nd
Iran	Des armes et munitions de type et en quantité non déterminés	nd
Italie	100 mitrailleuses à usage universel MG 42/59 avec 250 000 cartouches de munitions, 100 mitrailleuses 12.7 avec 250 000 cartouches de munitions, 1 000 grenades pour RPG-7, 1 000 grenades pour RPG-9 et 400 000 cartouches de munitions pour « des mitrailleuses de fabrication soviétique »	2.5 millions de dollars US (1.9 millions d'euros)
République tchèque	10 millions de cartouches 7.62×39 mm, 8 millions de cartouches 7.62×54 R mm, 5 000 munitions pour RPG-7 et 5 000 grenades à main	2 millions de dollars US (41 millions de CZK)
Royaume-Uni	40 mitrailleuses lourdes Browning M2 avec près d'un demi-million de cartouches de munitions	2.6 millions de dollars US (1.6 millions de livres sterling)

Note : nd = données non disponibles.

Sources : AFP (2014b; 2014c; 2014c; 2014d); Albania (2014); B92.net (2014); Italy (2014, p. 13); Jones (2014); Kimball (2014); Kominek (2014); Novinite (2014); Payne (2014); UKMOD (2014); correspondance de l'auteur avec un expert en armes légères, septembre 2014

initiatives multilatérales visant à restreindre les flux d'armes vers la Syrie et l'Égypte n'ont apparemment pas eu les effets escomptés sur la capacité du gouvernement de ces pays à s'approvisionner en armes légères et en munitions. Dans les faits, les décisions sont principalement influencées par des considérations autres que la prise en compte des risques de mauvais usage et de détournement des armes. Ce sont vraisemblablement des préoccupations relatives à la sécurité nationale ou régionale qui priment aux yeux des États exportateurs.

Les États occidentaux et ceux du Conseil de coopération du Golfe sont confrontés à un dilemme. Quelle attitude adopter au sujet de l'approvisionnement en armes légères des groupes non étatiques en conflit avec des gouvernements répressifs ou des organisations extrémistes au Moyen-Orient ou en Afrique du Nord ? Ces États doivent prendre la mesure du risque de voir ces groupes bafouer les droits humains, violer le droit international humanitaire et détourner les transferts d'armes tout en tenant compte des besoins des populations civiles qui subissent les conséquences de conflits armés ou d'épisodes de répression. En Libye et en Syrie, des armes légères ont été livrées à des groupes armés non étatiques dans le cadre d'interventions humanitaires, d'actions visant à soutenir un nouveau régime et d'initiatives antiterroristes. Le tableau 4.11 recense les armes fournies aux peshmerga (milices kurdes), en Irak, au moment précis de l'avancée du groupe armé connu sous le nom d'État islamique (EI).

Les États exportateurs ont autorisé des exportations destinées à des groupes armés non étatiques enclins à lutter contre les groupes extrémistes.

Des transferts d'armes légères transparents : les instruments régionaux permettant l'établissement de rapports

En assurant la publication des informations fournies par les pays, un certain nombre d'instruments régionaux contribuent à la transparence des transferts d'armes légères. Les États membres de l'Union européenne et les pays d'Europe du Sud-Est publient des rapports ayant trait aux autorisations d'exportation et d'importation et, dans certains cas, aux livraisons d'armes classiques. Les informations relatives aux armes légères ne sont actuellement échangées qu'entre les États participants à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'évaluation des rapports régionaux montre que ces échanges intergouvernementaux sur les transferts d'armes légères ne permettent pas de diffuser des informations transparentes auprès de l'opinion publique. En revanche, les rapports régionaux dont le champ d'application s'étend à l'ensemble des armes classiques sont en mesure de remplir cette fonction.

Un peu « moins » de plus-value

LA GESTION DES STOCKS EN EUROPE DU SUD-EST

Les pays d'Europe du Sud-Est (ESE) sont, pour la plupart, confrontés aux difficultés inhérentes à la gestion simultanée d'armes et de munitions opérationnelles en excédent et en voie d'obsolescence. La gestion des munitions, en particulier, requière l'adoption d'une approche globale – un ensemble de mesures complexes et souvent onéreuses relatives à la planification, l'approvisionnement, le stockage, l'utilisation, les infrastructures, la sécurité physique, la surveillance et l'élimination des stocks. Parmi les gouvernements de l'ESE, peu sont capables de traiter l'intégralité des questions qui se posent tout au long du cycle de vie du stock national de munitions.

Pour gérer de manière appropriée les stocks de munitions classiques et d'explosifs, il convient d'établir des procédures visant à améliorer la sureté et la sécurité des sites de stockage. Ces mesures ont vocation à renforcer les capacités opérationnelles de l'armée, à réduire les risques d'explosions accidentelles et à prévenir la prolifération illicite de ces munitions et explosifs. Les gouvernements de l'ESE considèrent ces excédents de stock comme des produits ayant une grande valeur (marchande) et se montrent réticents à dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un processus de démilitarisation. Un certain nombre d'accidents catastrophiques provoqués par des munitions excédentaires – parfois dangereuses – témoignent de cette tendance plus générale.

La constitution d'excédents de stock d'armes et de munitions est un phénomène normal. Mais, dans certains pays de la région, ces surplus posent des problèmes récurrents car le processus qui permettrait leur élimination est un sujet politique délicat. L'initiative RASR (Regional Approach to Stockpile Reduction - Approche régionale visant à réduire les stocks) a vocation à encourager la mise en œuvre de solutions régionales au problème que représente la gestion des stocks en Europe du Sud-Est. Les États participants sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Roumanie, la Serbie et la Slovénie. Financée exclusivement par le gouvernement américain, cette initiative vise à permettre aux États de la zone de surmonter par différents moyens les difficultés auxquelles ils se heurtent : le partage des bonnes pratiques et des enseignements qu'ils ont tirés de leur expérience, l'établissement de relations transparentes et d'une confiance mutuelle entre les États participants et enfin la

mise en commun de leurs capacités de transport et d'élimination des stocks.

Dans certains États de l'ESE, l'élimination des excédents de stock peut être un sujet politique délicat.

Les discussions organisées dans le cadre des ateliers de la RASR ont permis de faire un certain nombre de constats. Le niveau d'expertise régional notamment en matière de sureté et de sécurité des stocks est inégal voire insuffisant. Les restructurations des forces armées et les départs ou réaffectations de personnel qui en découlent compromettent la pérennité du renforcement des capacités dans ce domaine. Une partie de l'expérience et des connaissances techniques accumulées se perdent en effet dans ces processus. En outre, les soldats affectés à la surveillance des sites de stockage des munitions et des armes ne disposent le plus souvent pas des connaissances de base qui leur permettraient de garantir la sureté et la sécurité de ces dépôts.

Selon les discussions organisées dans le cadre de l'atelier de l'initiative RASR, le niveau d'expertise, notamment en matière de sureté et de sécurité des stocks, est inégal et parfois insuffisant dans la région.

Plus de cinq ans après le lancement de l'initiative en mai 2009, ce chapitre dresse un état des lieux des



À Gorni Lom, en Bulgarie, des caisses de munitions vides jonchent la route menant à une usine de munitions qui a été le théâtre d'une explosion accidentelle. Octobre 2014. © AP Photo

RÉSUMÉ DU CHAPITRE 5 EN BREF 15



À Rajlovac, en Bosnie-Herzégovine, un participant à un cours sur la sureté du transport des munitions est formé à la lutte contre les incendies. Milieu de l'année 2014. © Forces armées suisses

excédents de stock à la fin de l'année 2014 dans les neuf États participants. De manière plus générale, cette recherche tente d'identifier les méthodes les plus prometteuses mises en œuvre dans ces pays pour améliorer la gestion des stocks et les processus d'élimination des excédents. Ce chapitre pose donc la question de la durabilité des approches adoptées et met en évidence l'importance du renforcement des compétences et de la formation.

Les conclusions principales de ce chapitre sont les suivantes :

- La mauvaise gestion des stocks de munitions reste un problème préoccupant dans la plupart des pays d'Europe du Sud-Est.
- Si les explosions accidentelles dans les sites de stockage de munitions sont un problème de niveau mondial, elles sont particulièrement fréquentes en Europe du Sud-Est, dans les infrastructures aussi bien étatiques que non étatiques.
- Les pays de la région déclarent pour la plupart avoir réduit leurs excédents de stock. Pourtant, il semble que les excédents de certains d'entre eux n'aient pas beaucoup évolué entre 2009 et 2014 dans la mesure où ils ont été constamment alimentés par les réformes de l'armée, le vieillissement des munitions et les nouvelles acquisitions.
- Les ventes et les dons sont restés les principales formes d'élimination des excédents de stock. Les États participants à la RASR n'opteront pour la destruction de leurs excédents de stock que si leur valeur marchande s'avère médiocre.
- La destruction des armes et des munitions en excédent est un processus financé essentiellement par des bailleurs de fonds et mis en œuvre sous leur impulsion.
- La coopération régionale dans le domaine du transport et de la démilitarisation est freinée par un certain nombre de contraintes politiques, réglementaires et commerciales.
- En collaboration avec d'autres acteurs de ce domaine, les États de la RASR tentent de renforcer, d'harmoniser et de standardiser la base de connaissances disponibles sur la gestion des stocks en mettant en place un système régional de formation technique.
- En Bosnie-Herzégovine, un projet de long terme a été mis en œuvre pour permettre l'intégration de la formation technique dans les programmes plus généraux de renforcement des compétences qui encouragent l'appropriation par les pays-hôtes, les réformes organisationnelles et l'intégration des normes internationales dans les lois et politiques nationales. Ce projet pourrait à terme être appliqué dans d'autres pays de la zone.

L'analyse que propose ce chapitre est en grande partie fondée sur des données recueillies par le Small Arms Survey, ce dernier étant l'un des cinq membres du Comité de pilotage de la RASR. D'autres informations ont été rassemblées dans le cadre d'un projet de recherche sur l'Équipe de formation mobile 2.1.6.1, créée en 2011 au sein de la Force multinationale de l'Union européenne.

Le chapitre décrit tout d'abord les raisons qui ont motivé la création de la RASR. La seconde section analyse les données déclarées par les États de la RASR entre 2008 et 2014 concernant les excédents de stock, leur élimination et leur stockage. La troisième section décrit les principales contraintes qui s'exercent sur la coopération régionale en matière de démilitarisation et de transport des excédents de stock de munitions. Enfin, la dernière section s'attarde sur la nécessité pour les États de l'ESE de renforcer leurs compétences en matière de gestion des stocks par le biais d'un processus soutenu, complet et standardisé, sur les programmes déjà mis en œuvre dans ce domaine et enfin sur les occasions à saisir pour atteindre cet objectif.

Inflation des arsenaux

L'ARMEMENT DES INSURGÉS DANS LE NORD DU MALI

Au Nord du Mali, la violence armée a perduré pendant toute l'année 2014 malgré la signature d'un accord de paix provisoire en juin 2013. L'armée malienne et les rebelles sécessionnistes sont entrés dans une phase de confrontation armée et les différentes factions se sont affrontées dans une lutte sans merci pour les ressources et la primauté de leur influence. Les djihadistes ont organisé des attentats à la bombe sur les bords de route et des attentats-suicide contre les forces gouvernementales et internationales. Ce chapitre rend compte des sources de l'insécurité au Nord du Mali dans leur perspective historique, des sources multidimensionnelles souvent interconnectées. L'origine et les fournisseurs des armes et des munitions qui alimentent cette insécurité y font l'objet d'une attention particulière.

À la fin de l'année 2014, le contexte sécuritaire restait précaire au Nord du Mali.

Ce chapitre montre que, si les insurrections armées ne sont pas un phénomène nouveau au Nord du Mali, la dernière en date se déroule dans un contexte spécifique caractérisé par une concurrence complexe qui oppose des groupes ethniques, des tribus et des réseaux de trafiquants de drogue et autres marchandises prohibées. Cette longue insurrection s'est déclenchée en 2012 et s'est amplifiée sous l'effet de l'intervention internationale de 2013. Elle a ceci de particulier que les stocks d'armes des insurgés ont connu une inflation de grande ampleur. Ces derniers disposent d'armes légères mais aussi d'armes de plus gros calibre comme des canons sans recul, des autocanons et des systèmes lance-roquettes. Les djihadistes posent désormais des problèmes qui ne s'étaient jamais présentés dans le Nord du Mali. Ils ont adopté des priorités inspirées de celles d'Al-Qaïda et s'opposent à la dite « croisade contre l'Islam » et aux « ennemis de l'Islam » qui la mènent – dans le but ultime de créer les institutions nécessaires à l'instauration de la loi islamique dans les territoires qu'ils contrôlent. Dans ce contexte, ils font fréquemment usage d'engins explosifs improvisés au bord des routes et des pistes d'atterrissage du Nord du Mali mais aussi lors des assauts qu'ils mènent contre l'armée malienne, les forces françaises et les casques bleus.

Ce chapitre montre que les groupes armés du Nord du Mali sont mieux équipés maintenant qu'ils ne l'étaient il y a dix ans et notamment qu'ils disposent désormais d'armes de gros calibre. Les djihadistes possèdent notamment des systèmes portatifs de défense antiaérienne (MANPAD) que beaucoup pensaient inutilisables. Mais, en 2013, les forces françaises ont saisi deux de ces MANPAD et ont



À Gao, au Nord-Est du Mali, une femme marche dans une rue détruite par des combats entre groupes armés. Février 2013. © Joel Saget/AFP Photo

RÉSUMÉ DU CHAPITRE 6 EN BREF 17

constaté qu'ils étaient en parfait état de marche malgré un stockage rustique et un entretien médiocre. L'armement utilisé par les insurgés a été pour l'essentiel fabriqué en Union soviétique et en Chine pendant la guerre froide. Mais ces groupes armés disposent également de matériel produit plus récemment, notamment de munitions fabriquées en Bulgarie en 2001 et en Chine en 2010.

Les insurgés ont constitué leur arsenal principalement grâce à l'armement qu'ils ont récupéré sur les théâtres d'opération et à celui qu'ils ont volé ou détourné d'une manière ou d'une autre. En mai 2014, les insurgés ont mis l'armée malienne en déroute dans la ville de Kidal, au Nord du Mali. À cette occasion, ils ont, selon certaines sources, pris possession de 50 véhicules neufs de type 4×4 et de plusieurs tonnes d'armes et de munitions qui avaient été fournis par l'Union européenne dans le cadre du soutien qu'elle apporte à la formation des troupes maliennes.

Quoique moins nombreuses, les armes et les munitions conformes aux standards de l'OTAN sont également présentes dans le Nord du Mali. Il s'agit notamment de fusils d'assaut de fabrication belge ou portugaise et de mitrailleuses et de munitions également fabriquées en Belgique. Une partie de l'équipement évoqué et de tout l'armement disponible dans cette zone provient de Libye. Les armes et les munitions y sont en effet particulièrement nombreuses depuis que les arsenaux de l'ère Kadhafi ont été dispersés. Les liens tribaux et les itinéraires commerciaux qui traversent le Sahara facilitent l'acheminement des armes et des munitions de contrebande. Profitant de cette version moderne du commerce caravanier, le Nord du Mali est donc constamment approvisionné par des convois transsahariens de camions et de véhicules tout-terrain. Il semble que les chargements en provenance de Libye comprennent notamment des armes de gros calibre comme les MANPAD. Les insurgés ont également acheté de plus petites quantités de munitions en provenance d'Algérie, du Burkina Faso ou d'autres États de la région. Les recherches qui ont été menées en vue de la rédaction de ce chapitre n'ont pas permis d'apporter la preuve de l'existence de transactions commerciales portant sur des armes entre un quelconque État étranger et les insurgés du Nord du Mali. Il semble donc qu'aucun État n'ait approvisionné les acteurs de la zone liés à Al-Qaïda qui ont été placés sous embargo par le Conseil de sécurité des Nations unies.

En conclusion, la seule voie apparemment envisageable pour espérer réduire la violence à long terme est celle d'un accord de paix négocié entre les rebelles et le gouvernement malien. Parallèlement, et compte tenu du fait que les stocks maliens sont la première source d'approvisionnement des insurgés en armes et en munitions, il semble indispensable que le pays améliore le niveau de sécurité matérielle de son armée et la gestion de ses stocks d'armes et de munitions. Il conviendrait également de prendre les mesures nécessaires pour interrompre les flux régionaux d'armes vers le Nord du Mali. Il se peut que ces mesures doivent s'accompagner d'initiatives régionales plus ambitieuses que l'embargo de l'ONU sur les groupes djihadistes – embargo dont les résultats s'avèrent à ce jour très insuffisants. La situation est d'autant plus complexe que les frontières du pays sont, pour la plupart, contrôlées par des groupes non étatiques ou semi-autonomistes. Depuis leur rupture avec les rebelles sécessionnistes, les djihadistes sont devenus le problème sécuritaire le plus pressant dans le Nord du Mali. Pour contrer ces groupes, il est impératif que la communauté internationale propose des réponses énergiques.

Une cohésion émoussée

GRANDEUR ET DÉCADENCE DES FDLR-FOCA

Dans une déclaration datée du 30 décembre 2013, les chefs des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), réfugiées en République démocratique du Congo (RDC), se sont « engagés à rendre les armes pour entreprendre un combat politique ». Au milieu de l'année 2014, environ 200 des 1 400 combattants restants de cette milice avaient effectivement capitulé et rendu les armes, ce qui a fait naître l'espoir que cette déclaration allait être suivi d'effets. Les FDLR n'ont pas encore démobilisé l'ensemble de leurs effectifs et elles ont d'ailleurs été attaquées, au début de l'année 2015, par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Ces chiffres traduisent néanmoins l'affaiblissement considérable de ce groupe qui, en 2002, comptait près de 11 000 hommes.

Ce chapitre propose une analyse des mécanismes de cohésion et de contrôle propres aux groupes armés, et notamment des procédures relatives à l'acquisition, la gestion et l'utilisation de leurs armes et munitions. Il explore plus spécifiquement la formation et l'évolution des FDLR et de leur branche armée, les Forces combattantes Abacunguzi (FOCA). Ces dernières ont sans doute été l'un des groupes armés les plus tenaces et les plus déstabilisants dans l'Est de la RDC (voir carte 7.1). Ce chapitre analyse également les facteurs internes et externes qui ont contribué à l'affaiblissement récent des FDLR-FOCA.

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- · Les FDLR-FOCA ont mis en place des institutions et des procédures pseudo-étatiques pour contrôler leur territoire et les camps de réfugiés en RDC. Elles ont donné à leur branche armée une structure similaire à celle d'une armée régulière. Ces solides mécanismes de contrôle organisationnel ne sont pas exceptionnels. Ils étaient en outre indispensables à ce groupe qui souhaitait générer des revenus, recruter de nouveaux combattants et mener des opérations militaires.
- Les sources principales d'approvisionnement en armes des FDLR-FOCA étaient les autres groupes armés de la région les armes en question ayant été soit saisies sur les théâtres d'opération, soit fournies par des alliés. Les unités combattantes avaient pour ordre permanent de leur commandement militaire d'utiliser les munitions avec parcimonie et de chercher par tous les moyens à acquérir de nouvelles armes.
- Le groupe dispose d'un stock d'armes diversifié mais vieillissant. Il n'existe que peu d'informations sur la taille et l'état actuels du stock d'armes légères dont il dispose.
- · La cohésion interne des FDLR-FOCA a beaucoup souffert des conséquences de certaines interventions externes, notamment les opérations militaires qui ont visé le groupe entre 2009 et 2011 et le programme de démobilisation des Nations unies. Ces interventions ont accéléré leur déclin.



À Mutobo, au Rwanda, des ex-membres des FDLR supposés revenir à la vie civile assistent à des cours de politique et d'histoire – portant notamment sur le génocide de 1994 - qui font partie de leur processus de démobilisation et réintégration. Avril 2014. © Chip Somodevilla/Getty Images

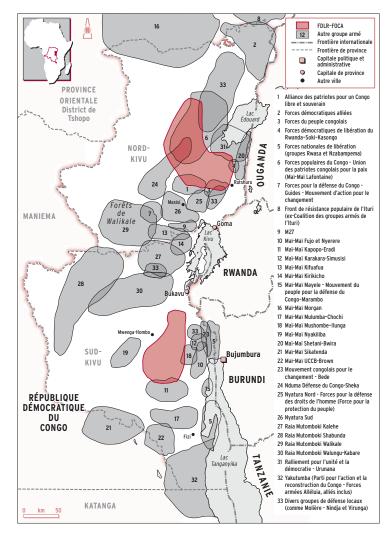
RÉSUMÉ DU CHAPITRE 7 EN BREF 19

 Si l'actuel état de faiblesse des FDLR-FOCA est une occasion à saisir pour renforcer la paix dans la région, il convient de noter que les combattants encore actifs du groupe se dissimulent parmi la population civile, mettant cette dernière en danger en cas de future attaque militaire.

Les FDLR ont adopté des structures et des règlements pseudo-étatiques.

Longtemps considérées comme l'un des principaux obstacles à la paix dans la région, les FDLR-FOCA semblent très affaiblies et désormais incapables de mettre en péril le gouvernement de Kigali. Il semble que la cohésion du groupe et donc sa puissance aient été ébranlées par différents événements. Les FDLR-FOCA ont perdu le soutien clé de Kinshasa, notamment entre 2009 et 2012. Leurs dirigeants ont subi des pressions internationales et leurs positions ont été prises d'assaut par des forces congolo-rwandaises. En outre, nombre de leurs hommes forts et commandants ont été tués ou arrêtés et l'apparition de factions dissidentes a pesé lourdement sur les processus de prise de décision au sein du groupe. Après leur retrait militaire, les FDLR-FOCA ont perdu le contrôle de la plupart des territoires et des ressources dont ils disposaient auparavant, ce qui a contribué à dégrader l'atmosphère au sein du groupe. Les phénomènes de désertion et de retour des combattants au Rwanda se sont donc accentués. Un temps considérée

Carte 7.1 Zones d'influence de quelques groupes armés dans l'Est de la RDC, octobre 2014



comme un « État dans l'État », cette organisation à visées unificatrices – dont la finalité était la reconquête du pouvoir au Rwanda – s'est muée en regroupement peu structuré de factions armées clandestines essentiellement préoccupées par leur survie quotidienne.

L'état de faiblesse dans lequel se trouvent actuellement les FDLR-FOCA ne doit pas être interprété comme son acte de décès. Les structures établies auparavant par le groupe armé pourraient aisément être réactivées si, comme cela s'est déjà produit, les alliances stratégiques régionales sont une fois encore bouleversées et s'avèrent à nouveau favorables au mouvement. La communauté internationale et les *leaders* régionaux vont donc devoir poursuivre leurs tentatives de neutralisation du FDLR-FOCA par le biais d'actions complémentaires de type militaire et diplomatique. Ils vont également devoir approfondir leur compréhension des facteurs qui soustendaient la très forte cohésion du groupe. Si toutefois les FDLR-FOCA devaient revenir sur le devant de la scène, il serait alors possible de les contrer. Comme le montre ce chapitre, le déclin des FDLR-FOCA a été amplifié par les effets conjugués des pressions internationales et militaires exercées sur les instances dirigeantes du FDLR et des désertions provoquées par la mise en œuvre de programmes crédibles de démobilisation et rapatriement des officiers.

La désorganisation des FDLR-FOCA pose d'autres problèmes. Le stock d'armes du groupe, difficile à estimer et sans doute obsolète, a été dispersé à mesure que les combattants restants se sont dissimulés parmi la population locale. Dans ce contexte complexe, les programmes de démobilisation et de désarmement risquent de se heurter au fait que les accords conclus avec les instances dirigeantes ne soient pas mis en application par les diverses unités de petite taille qui composent désormais le groupe. Le fait que la cohésion interne des FDLR-FOCA soit émoussée n'est pas nécessairement une bonne nouvelle pour la population civile qui a déjà beaucoup souffert des attaques en représailles et des activités criminelles du groupe. Les combattants et leurs chefs se dissimulent désormais en son sein et lui font courir le risque d'être prise entre deux feux. La communauté internationale et le gouvernement congolais vont éprouver des difficultés à maintenir une pression militaire constante sur les FDLR-FOCA dans les circonstances actuelles. Il sera donc essentiel de continuer à permettre aux exilés hutus rwandais de revenir dans leur pays dans de bonnes conditions.

LES ARSENAUX FLOTTANTS DE L'OCÉAN INDIEN

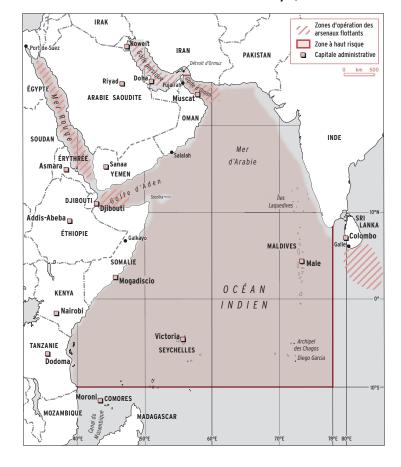
Depuis 2012, aucune attaque de pirates n'a été couronnée de succès au large des côtes somaliennes. Pourtant, l'industrie du transport maritime exige le maintien de mesures drastiques contre la piraterie. La satisfaction de cette revendication a donné lieu à une forte augmentation du nombre d'entreprises de sécurité privées (ESP) maritimes enregistrées. On comptait plus de 400 sociétés de ce type en 2014 contre 56 en 2010. On estime qu'approximativement 35 à 40 % des 65 922 navires marchands en transit dans la « zone à haut risque » (ZHR) de l'Océan Indien en 2013 ont navigué avec des agents de sécurité privés à leur bord (voir carte 8.1).

Les ESP maritimes qui fournissent des services de protection contre les actes de piraterie aux navires marchands en transit dans la ZHR sont néanmoins confrontées à un obstacle majeur. Il leur est difficile de déplacer leurs armes et leurs munitions d'un État côtier à l'autre quand ceux-ci interdisent ou restreignent la circulation des navires transportant des armes. Les arsenaux flottants ont permis de contourner cet obstacle. Les informations disponibles sur le nombre d'arsenaux flottants en activité, sur leur utilisation, sur le nombre d'armes qui y sont stockées ainsi que sur les pratiques relatives à la sécurité matérielle et à la gestion des stocks à bord sont très peu nombreuses. Ce chapitre décrit les types de navires utilisés comme arsenaux flottants et les services qu'ils rendent à leurs utilisateurs. Il expose dans les grandes lignes les approches nouvelles – ou envisageables – qui permettraient de réglementer les arsenaux flottants et de garantir que des pratiques sûres y sont mises en œuvre.

Lutter contre l'insécurité maritime : la solution des ESP

L'Organisation maritime internationale a émis des recommandations et élaboré des directives visant à garantir le fait que le transport et l'utilisation des armes et de l'équipement des agents de sécurité privés respectent les lois et politiques de l'État du pavillon du navire concerné et celles des États dont le navire traversera les eaux territoriales. Mais il n'existe pas de normes ou de pratiques communes aux États pavillon et/ou aux États côtiers en matière de transport, d'embarquement, de débarquement ou de stockage des armes





appartenant aux ESP maritimes. Confrontées à des contraintes de nature réglementaire – notamment les interdictions d'entrée des armes sur un territoire – ainsi qu'aux coûts élevés des autorisations de stockage et du stockage lui-même dans des arsenaux gouvernementaux terrestres, les ESP maritimes recourent de plus en plus fréquemment aux arsenaux flottants. Ces derniers sont en effet plus pratiques, moins onéreux et plus sûrs.

La sureté et le stockage à bord des arsenaux flottants ne sont régis par aucune norme internationale.

Qu'est-ce qu'un arsenal flottant?

Un arsenal flottant est un navire opérant dans les eaux internationales qui fournit un certain nombre de services aux ESP maritimes, parmi lesquels l'embarquement et le débarquement de leur personnel, de leurs armes et de leur équipement depuis un navire marchand ou un port jusqu'à l'arsenal flottant ; le stockage, l'entretien, la maintenance ou la location d'armes ; et enfin le logement des équipes d'agents de sécurité. La capacité de stockage de ces arsenaux est variable, mais certains d'entre eux peuvent contenir approximativement 1 000 armes à feu avec leurs munitions.

RÉSUMÉ DU CHAPITRE 8 EN BREF 21

On estime que la ZHR abritait en 2014 une trentaine d'arsenaux flottants situés dans la Mer Rouge et le Golfe d'Oman et un situé près du Sri Lanka. Cette même année, il semble qu'aucun État situé à l'intérieur ou à proximité de la ZHR n'ait été identifié comme propriétaire ou exploitant d'un arsenal flottant. Il convient toutefois de signaler que le gouvernement sri-lankais a autorisé la présence de l'arsenal flottant MV *Mahanuwara* dans ses eaux territoriales et a étroitement contrôlé ses opérations.

On estime à 30 le nombre d'arsenaux flottants en activité dans la ZHR pendant l'année 2014.

Les armes en circulation dans la ZHR

En raison du manque de transparence de ces opérations, il est encore difficile d'évaluer le niveau de contrôle exercé sur l'approvisionnement en armes des ESP maritimes dans la ZHR ou encore le nombre total d'armes que ces entreprises utilisent et stockent dans les arsenaux flottants de la région. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont les seuls pays à avoir rendu publiques des informations relatives aux transferts d'armes légères aux ESP maritimes et à l'utilisation des arsenaux flottants. On estime entre 7 000 et 10 000 le nombre total d'armes à feu détenues par les ESP dans la ZHR.

Sûrs et sécurisés

La sécurité et le stockage à bord des arsenaux flottants ne sont régis par aucune norme internationale et les pratiques mises en œuvre dans ces arsenaux sont très variables. Les navires transformés en arsenaux flottants qui opèrent dans la ZHR n'ont pas été conçus pour cet usage. Il est donc envisageable que les espaces destinés au stockage des armes, des munitions et des équipements ne soient pas appropriés. En outre, les nouveaux acteurs de ce marché pourraient tenter de conquérir les parts de marché de leurs concurrents en réduisant drastiquement leurs coûts et en négligeant la sécurité de leurs arsenaux.

Les gouvernements déclarent officiellement qu'aucune arme appartenant à une ESP maritime ou stockée dans un arsenal flottant n'a jamais été détournée. Mais, selon certains renseignements factuels fournis par des ESP maritimes utilisatrices des services des arsenaux flottants, il semble que certaines transactions – comme le transfert d'armes et de munitions entre différentes ESP – soient effectuées en violation des conditions définies par les dispositions des licences d'exportation.

Réglementer les arsenaux flottants

Diverses approches visant à réglementer les arsenaux flottants ont été proposées. Elles incluent notamment :

- la création d'une autorité internationale de réglementation qui assurerait la surveillance et procéderait à des inspections à bord des arsenaux flottants ;
- l'élaboration par l'Organisation maritime internationale de directives, de normes et de recommandations relatives aux arsenaux flottants ;
- l'établissement par les États pavillon de réglementations relatives aux arsenaux flottants, sur le modèle du registre de Saint-Kittset-Nevis ;
- · l'établissement d'un système de licences qui seraient accordées aux ESP maritimes par les autorités des États exportateurs d'armes ; et
- la création d'une norme internationale associée à la norme ISO/PAS 28007 qui couvre les opérations des ESP maritimes ainsi que la formation et la qualification de leur personnel sans toutefois prendre en compte les arsenaux flottants.

D'autres zones qui présentent un niveau de risque élevé en matière de piraterie et d'attaques à main armée en mer examinent le modèle mis au point pour la ZHR. Le Golfe de Guinée a par exemple été identifié comme un site potentiel pour l'établissement d'arsenaux flottants.

Les arsenaux flottants sont un marché lucratif qui est né en réponse à diverses mesures législatives et administratives, parfois contradictoires, relatives au transport des agents de sécurité dans les eaux territoriales et les ports. Pour le moment, il semble que seul un incident catastrophique puisse inciter la communauté internationale à réglementer ces arsenaux flottants.

Sans protection

LA JEUNESSE BURUNDAISE APRÈS LE CONFLIT

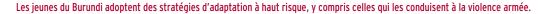
Le Burundi est un pays qui, depuis longtemps, est ravagé par des vagues successives d'extrême violence. Il s'est libéré de son colonisateur belge en 1962. Par la suite, en 1965, 1972, 1988, 1991 et 1993, des épisodes cycliques de violence de masse ont éclaté, causant la mort de centaines de milliers de personnes, le déplacement de millions d'autres et l'instauration d'un climat de méfiance, de peur et de sous-développement extrême. Ces épisodes de violence sont tous nés de la non résolution de conflits et de contestations relatifs au contrôle du pouvoir et des ressources. Ils sont aussi le reflet des fractures ethniques profondes qui traversent le paysage politique du pays et qui ont été utilisées pour inciter la population à se livrer à des actes d'une extrême violence.

Au Burundi, la guerre civile s'est achevée il y a plus de dix ans, mais le pays est toujours rongé par l'insécurité.

Au Burundi, la guerre civile s'est achevée il y a plus de dix ans, mais le pays est toujours rongé par l'insécurité. Parmi les circonstances qui ont présidé au déclenchement du conflit armé, beaucoup sont encore d'actualité, notamment la pauvreté, le chômage, un accès limité de la population aux services de base et un espace politique de plus en plus restreint. Ces faiblesses structurelles persistent depuis vingt ans, malgré les investissements lourds concédés par l'aide internationale et les acteurs du développement dans les domaines du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la réforme du secteur de la sécurité.

Les jeunes sont une catégorie particulièrement exposée aux conséquences de l'insécurité. Ayant vécu la plus grande partie de leur vie dans un contexte conflictuel et violent, ils et elles ont subi des pertes et des épreuves terribles. Beaucoup ont perdu des parents et des proches, leurs biens, leur santé et la possibilité d'accéder aux services de base dont l'éducation. Nombre d'entre eux ont dû quitter leur lieu de résidence et abandonner leurs terres. Pendant ou après le conflit, la jeunesse burundaise a été confrontée aux mêmes difficultés d'accès à l'éducation et aux services de santé, à l'insécurité alimentaire et à des obstacles en apparence insurmontables à l'obtention d'un emploi correctement rémunéré.

Faisant face à l'adversité, les jeunes du Burundi s'adaptent autant que possible aux circonstances et y parviennent avec des fortunes diverses. Ce chapitre décrit les tactiques qu'ils et elles mettent en œuvre pour accéder plus aisément aux ressources indispensables et garantir leur survie immédiate. Mais, à plus long terme, ces stratégies les exposent à des risques plus importants. Parmi ces jeunes, beaucoup tentent d'obtenir aide matérielle et protection par le biais du clientélisme. Si l'on se réfère à l'habitude prise par les élites politiques de recruter des jeunes pour commettre des actes de violence et d'intimidation, il est à craindre que la mobilisation actuelle de très nombreux membres par les sections jeunesse des partis, aussi bien au pouvoir que dans l'opposition, ne conduise à un regain de violence armée.





Des ieunes femmes au travail dans des champs de la province de Cibitoke, dans le nord du Burundi. Mars 2010. © Thierry Bresillon/Godong/Corbis

RÉSUMÉ DU CHAPITRE 9 EN BREF 23



Au Burundi, des Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir) défilent dans le stade de Gitega. Septembre 2014. © Damien Roulette

Ce chapitre explore les perspectives offertes aux jeunes du Burundi et les effets délétères de ces années de violence et de pauvreté sur les éléments de contexte qui auraient pu, dans d'autres circonstances, les dissuader de commettre des actes de violence. Il analyse le lien entre violence armée et détresse matérielle ainsi que les stratégies adoptées par les jeunes pour composer avec les difficultés quotidiennes de la survie. Il est fondé sur les résultats d'une recherche de terrain originale menée auprès d'environ 500 jeunes Burundais et Burundaises entre 2012 et 2014. Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- Au Burundi, la menace que représente l'implication de la jeunesse du pays dans des actes de violence armée est toujours préoccupante. Cette violence juvénile perdure du fait de l'omniprésence de la pauvreté, des nombreux différends fonciers, des stratégies d'embrigadement des partis politiques et enfin de la présence encore d'actualité des armes utilisées pendant la guerre civile.
- À défaut de soutien familial, les jeunes du Burundi adoptent des stratégies d'adaptation à haut risque, y compris celles qui les conduisent à la violence armée.
- Les principaux projets élaborés par l'aide internationale pour reconstruire le pays après le conflit ont le plus souvent omis d'apporter le soutien nécessaire à ces jeunes, négligeant le fait qu'ils et elles sont les personnes les plus susceptibles de sombrer dans la violence armée.
- La vie politique locale et nationale, fondée sur l'opposition entre partis politiques, a contribué à créer un terrain propice à l'existence
 et à la perpétuation de la violence juvénile. Pour beaucoup de ces jeunes, la stratégie d'adaptation la plus accessible et la plus
 efficace consiste à rejoindre les sections jeunesse des partis politiques, même si cette option comporte des risques considérables à
 long terme.
- Les perspectives offertes aux jeunes du pays seraient nettement plus prometteuses et leur propension à adopter des stratégies d'adaptation à haut risque nettement moins marquée s'il leur était possible d'espérer gagner un salaire et subvenir à leurs besoins.

Pour analyser les modes d'adaptation des jeunes à l'omniprésence de la violence, il convient de tenir compte de la complexité de ces processus adaptatifs – dont les résultats peuvent n'être mesurables que plusieurs années plus tard – et d'adopter une double perspective à court et à long terme. Si le gouvernement, les instances dirigeantes, les décideur-e-s politiques et les praticien-ne-s souhaitent prévenir, ou au moins atténuer, les dommages causés par la violence armée, ils doivent impérativement donner la priorité à l'amélioration des perspectives offertes aux jeunes du pays. Le défi est d'envergure mais des progrès sont envisageables. Cependant, pour que la vie des jeunes du Burundi change véritablement, il sera nécessaire de mettre en place des actions concertées, de faire preuve d'une volonté politique réelle et d'utiliser efficacement les fonds disponibles. Les difficultés que le Burundi rencontre dans son processus de développement ne sont pas exceptionnelles, mais l'histoire spécifique du pays rend nécessaire la mise en œuvre urgente de mesures visant à améliorer les conditions de vies désastreuses des jeunes.

small arms survey 2015

les armes et la planète

« Je recommande la lecture du *Small Arms Survey 2015: les armes et la planète* parce qu'il apporte de nombreux éclairages sur le lien qui unit les armes à feu et la criminalité liée aux espèces sauvages ainsi que sur d'autres questions judicieuses relatives aux armes légères. Cette édition sera sans aucun doute d'un grand intérêt pour celles et ceux qui œuvrent à la protection de notre patrimoine naturel ainsi que pour les personnes qui luttent pour limiter le nombre d'armes en circulation, pour la paix et pour la sécurité. »

–Paula Kahumbu

Directrice générale de WildlifeDirect

« Les causes de la disparition des espèces sauvages sont nombreuses, mais l'exploitation non durable de ces espèces par les êtres humains est souvent au cœur du problème. Le *Small Arms Survey 2015 : les armes et la planète* pose un regard critique sur la menace que les êtres humains font planer sur la faune sauvage. Ce rapport passe au crible les groupes humains et les armes qui menacent la survie de certaines espèces ainsi que les mesures prises par les gouvernements, les ONG et les communautés locales. Il apporte des éléments factuels importants à l'appui des efforts mondiaux déployés pour lutter contre le braconnage et le trafic d'animaux. »

—Inger Andersen

Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature

Small Arms Survey
Graduate Institute of
International and
Development Studies
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Genève
Suisse

- t +41 22 908 5777
- f +41 22 732 2738
- e sas@smallarmssurvev.org
- w www.smallarmssurvey.org

À propos du Small Arms Survey 2015

Cette édition 2015 du *Small Arms Survey* explore le rôle des armes et de la violence armée dans l'appropriation de la faune sauvage et des richesses minérales de la planète par l'espèce humaine – en Afrique où le braconnage des éléphants et des rhinocéros devient une activité militarisée et à proximité de différents sites d'extraction dans le monde entier. Ce rapport analyse l'actualité du processus des Nations unies sur les armes légères et l'évolution récente de l'activité des plus gros pays importateurs et exportateurs d'armes. Mais il propose également une évaluation de l'impact des progrès technologiques récents sur le marquage, la conservation des données et le traçage des armes, une analyse des flux d'armes légères vers l'Égypte, la Libye et la Syrie avant et après le « printemps arabe » et enfin l'étude d'une initiative relative à la gestion des stocks en Europe du Sud-Est. La section « acteurs armés » apporte un éclairage nouveau sur les armes et les munitions utilisées par les insurgés dans le Nord du Mali, sur le déclin des Forces démocratiques de libération du Rwanda et sur l'utilisation par des entreprises privées d'arsenaux flottants dans l'Océan Indien. Enfin, cette édition analyse les circonstances qui conduisent les jeunes du Burundi à adopter des stratégies d'adaptation très risquées. Les chapitres du *Small Arms Survey 2015* sont les suivants :

- En ligne de mire : le braconnage des éléphants et des rhinocéros en Afrique
- · Des gisements de problèmes : violence et urbanisation des marges
- Une réunion après l'autre : l'actualité du processus des Nations unies sur les armes légères
- État des lieux : après le « printemps arabe »
- Un peu « moins » de plus-value : la gestion des stocks en Europe du Sud-Est
- Inflation des arsenaux : l'armement des insurgés dans le Nord du Mali
- Un cohésion émoussée : grandeur et décadence des FDLR-FOCA
- Des stocks à la mer : les arsenaux flottants de l'Océan Indien
- Sans protection : la jeunesse burundaise après le conflit

À propos de l'organisation

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et à la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-se-s et la société civile. Les locaux du projet sont situés au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Vous pouvez vous procurer des exemplaires et copies électroniques de cette publication sur www.cambridge.org ou sur les sites de librairie en ligne, notamment www.amazon.com. Exemplaires de presse disponibles sur demande.



Photographie: © Ben Curtis/AP Photo